**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
DE LA REPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD**

**Genève, le 31 janvier 2022**

Monsieur le Président,

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation du Soudan du Sud et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Le Tchad se réjouit des mesures prises par le Gouvernement du Soudan du Sud afin de mettre en œuvre les recommandations acceptées à l’issue de son premier cycle de l’EPU en 2016 ; parmi lesquelles: les initiatives visant à intégrer les instruments internationaux dans la législation nationale pour promouvoir et renforcer les droits de l’homme dans le pays, le processus de mise en œuvre des réformes institutionnelles inscrites dans l’Accord revitalisé.

Le Tchad recommande au Gouvernement Soudan du Sud ce qui suit :

* Mettre en place un plan d’action global tendant à instaurer un moratoire en vue d’abolir la peine de mort, et modifier la Constitution de sorte qu’elle interdise la peine de mort ;
* Mener à bien le processus d’adhésion au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu’à leurs Protocoles facultatifs.

Le Tchad souhaite à la délégation du Soudan du Sud un examen couronné de succès

Je vous remercie.